



Litige avec mon auto-école

Par **Athenzi**, le **27/01/2009** à **20:19**

Bonjour,

Suite à un litige avec mon auto-école, une mise en demeure... il a été décidé que l'auto-école était dans son tort et qu'il était obligé de me reprendre. Cependant, il veut me refaire une évaluation générale. Est ce qu'il peut ? La première ne compte elle plus ?

De plus, je lui est réclamé ma première évaluation que je n'ai jamais vu ni entendu et je n'ai pas signé d'évaluation, il ma dit qu'il ne l'avais pas. Est ce normal ? Ne veut-il pas refaire une nouvelle évaluation pour couvrir l'ancienne qui n'a jamais été faite ? Suis-je en droit de refuser cette évaluation et reprendre tout de suite les leçons de conduite ?

Merci

Cordialement